

des espèces de créneaux taillés par la nature, et placés là tout exprès pour servir à la ville de défense inexpugnable. Au bas de l'abîme, et dans un lit profondément creusé, roulaient en bouillonnant les flots du Tavignano dont la voix mugissante se mêlait au sifflement du vent, qui venait se briser avec un bruit plaintif dans les anfractuosités du roc.

Du haut de ce promontoire escarpé on avait vu plus d'une fois tomber de pauvres prisonniers corsés, qui, trop faibles pour résister à une agonie de chaque jour et à un désespoir sans fin, allaient chercher dans la mort la fin de leurs insupportables tortures.

Gaffori lui-même, il y a un an de cela, était parvenu, à l'aide d'une corde, à se glisser jusqu'au bas du rempart. La réussite de cette expédition téméraire avait eu quelque chose de miraculeux, et les gens du peuple y avaient vu un heureux pronostic pour les destinées futures de la Corse. Là, une barque l'avait recueilli et sauvé; c'est le souvenir de cette faite à peine incroyable qui lui inspira cette idée que Don Fabiano lui-même, instruit par son exemple, pouvait bien avoir tenté la même voie de salut.

Gaffori attendait, dans une profonde anxiété, les résultats de la poursuite du capitaine.

(A Continuer.)

## MORALE.

### ŒUVRES POSTHUMES

DE

### SIMON DE NANTUA,

recueillies

PAR SON ANCIEN COMPAGNON DE VOYAGE ;

LA JURISPRUDENCE DE SIMON DE NANTUA.

(Suite.)

J'ai rencontré quelquefois des gens fort habiles oublier que ce qu'on leur avait prêté était le bien d'un autre propriétaire. Malheureusement pour eux, les créanciers ont en général une meilleure mémoire, et ils viennent souvent se rappeler à celle du débiteur, dans le moment le moins opportun. C'est là une des sources fécondes qui alimentent le fleuve trouble de la chicane. Veut-on savoir les moyens de n'y pas être entraîné ? Les voici :

S'il s'agit d'emprunter, rappelez-vous bien deux choses : premièrement, qu'il faudra rendre, et que l'exactitude est fille de la probité et mère du crédit ; secondement, qu'un emprunt est un licou passé à la tête du débiteur, et dont le bout reste entre les mains du créancier ; ou bien encore, que le débiteur est un gibier dont le nez du créancier ne perd jamais la trace.

S'il s'agit de prêter, rappelez-vous trois choses : la première, qu'il faut flâner le gibier, et bien attacher le licou, c'est-à-dire savoir à qui vous prêtez, et prendre les sûretés convenables ; la seconde, qu'on fait périr l'arbre dont on veut tirer trop de fruit, c'est-à-dire que l'argent qui produit plus qu'il ne doit, court risque d'être perdu ; la troisième, qu'on n'est le maître que de sa bourse, c'est-à-dire que c'est folie de s'engager pour ce qu'on ne possède pas, et que nul n'a le droit d'exposer ce qui appartient aux autres.

Soyez fidèle à ces maximes, et vous n'aurez de chicane avec créanciers ni débiteurs. Il est bien entendu, toutefois, que je ne parle ici que d'affaires, et non point de ces prêts d'obligeance ou de charité dans lesquels on fait, au besoin, un sacrifice à sa portée, pour le plaisir d'être utile. Ceci est autre chose, et chose honorable autant que douce ; mais encore répéterai-je, même dans ce cas, qu'on n'est le maître que de sa bourse, et nul n'a le droit d'être obligeant et charitable avec le bien d'autrui.

Il le faut respecter, ce bien d'autrui, jusque dans les plus petites choses. Un épi du champ de votre voisin, une pomme de son verger, une grappe de sa vigne, ne vous appartiennent pas plus que toute la récolte. Il ne s'agit pas de dire : *Qu'est-ce que cela ?* car si chacun en disait autant, la moisson et la vendange seraient faites avant que le propriétaire y eût touché. *Le mien et le tien* sont deux petits mots qui en disent plus qu'ils ne sont gros : ils s'étendent à toutes les choses, et forment partout des clôtures sans lesquelles il n'y aurait de sûreté pour personne. *Le tien* entoure la maison, le champ, la femme, les enfants, les serviteurs, les membres, les richesses ou la pauvreté de mon voisin ; et je ne puis y porter ni ma main ni mon désir, car je ne veux pas que son désir ou sa main se porte sur ce qu'enferme *le mien*.

Mais voici le moment de parler d'une autre propriété encore plus sacrée que tous ces biens matériels, je veux dire de l'honneur.

L'honneur est la plus grande des richesses, car celui qui le conserve, après avoir perdu tout le reste, peut encore se consoler et même tout réparer ; tandis que la perte de l'honneur est irréparable, et que toutes les richesses du monde ne sauraient le racheter. Attaquer un homme dans son honneur, c'est donc lui faire plus de tort que de l'attaquer dans son bien. Ainsi, le médisant et le calomniateur sont des méchants plus à redouter que les brigands armés et les voleurs de nuit. Il n'y a d'aussi redoutables que ceux qui les écoutent et vont répétant leurs discours ; c'est pourquoi ces derniers ne sont pas moins coupables : car la cloche ne ferait pas grand bruit, s'il n'y avait pas de l'air qui transmet ses sons ; et le tonnerre ne s'entendrait pas bien loin, sans les échos qui le font rouler dans les nuages. Mais je ne m'adresse pas à cette misérable espèce dont le ciel et la société font justice tôt ou tard ; je veux seulement avertir mes honnêtes lecteurs d'éviter l'emportement dans les discussions, afin de ne laisser jamais échapper de ces injures qui peuvent porter atteinte à l'honneur, et blesser un homme dans ce qu'il a de plus cher. Songez bien qu'une mauvaise parole est souvent plus dangereuse qu'un mauvais procédé. L'intérêt, l'amour-propre même, peuvent être amenés à composition, mais jamais l'honneur. Un mot suffit pour rappeler mille mots oubliés, et quand elle ouvre une blessure, la langue est une lancette empoisonnée.

Je crois, mes amis, que si vous tenez quelque compte des choses que je viens de dire, elles vous indiqueront le moyen de ne blesser qui que ce soit dans sa personne, ni dans sa propriété, ni dans son honneur, de vous faire respecter vous-mêmes, enfin de ne point vous compromettre et vous engager dans de fâcheuses affaires avec les individus. Et pour cela, comme vous le voyez, il n'est jamais besoin de sacrifier vos propres droits, alors qu'ils sont légitimes. Mais il faut toutefois se rappeler